Discours de Konrad Adenauer (8 septembre 1952)

Source: Chambre des Députés à Luxembourg : 8 septembre 1952 / Konrad Adenauer.- Luxembourg: CLT [Prod.], 08.09.1952. CLT-UFA, Luxembourg. - SON (00:13:03, Montage, Son original). CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

 $\label{lem:url:http://www.cvce.eu/obj/discours_de_konrad_adenauer_8_septembre_1952-fr-61b9e46a-be38-4742-9bc1-103732a82aaa.html$

Date de dernière mise à jour: 04/07/2016





Discours de Konrad Adenauer (8 septembre 1952)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les ministres des Affaires étrangères et les ministres de l'Économie des six pays contractants – l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas – se sont réunis aujourd'hui pour constituer le Conseil des ministres prévu dans le traité et commencer leurs activités. En tant que représentant du premier pays par ordre alphabétique, j'ai l'honneur d'être le premier président du Conseil des ministres. Je salue tout d'abord Messieurs les Ministres du gouvernement luxembourgeois et me permets de les remercier au nom du Conseil pour l'accueil que la ville et le pays de Luxembourg ont réservé aux organes de la Communauté. L'accueil de telles institutions présente quelques difficultés. Je remercie d'autant plus les Luxembourgeois d'avoir assumé ces difficultés. Je voudrais en particulier remercier chaleureusement notre collègue Bech, qui est en quelque sorte le premier à nous avoir permis de trouver un logis ici. Je salue le président et les membres de la Haute Autorité. Je suis convaincu que les organes de la Communauté collaboreront étroitement. Je salue également les membres du corps diplomatique accrédité auprès du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que les représentants de la mission britannique et de la mission des États-Unis d'Amérique du Nord auprès de la Haute Autorité, dont l'envoi garantit un lien étroit entre la Communauté et ces deux pays. Avec la constitution aujourd'hui du Conseil, et après que la Haute Autorité ait commencé son travail voici un mois, c'est là le deuxième organe de la Communauté à entrer en activité. Il a une tâche importante et de grandes responsabilités. Il est l'organe fédératif de la Communauté. En tant que tel, il a une double mission d'après le traité. Il agira d'une part en tant qu'organe de la Communauté, c'est-à-dire un organe de la formation supranationale, pourvu de droits souverains propres et indépendant des États. En tant qu'organe de la Communauté, le Conseil participe au règlement et à la gestion des droits souverains que les États membres ont exclus de leur champ d'action et ont cédés à la Communauté. En cette qualité, il est appelé par le traité à participer activement à la création de réglementations par la Communauté. Il sera auditionné pour toutes les mesures importantes de la Haute Autorité. Son approbation ou sa décision est nécessaire dans les cas importants. Il faut son accord à l'unanimité pour les questions d'importance majeure. D'autre part, le Conseil des ministres a une deuxième mission. Il ne défend pas seulement les intérêts de la Communauté dans le domaine des droits souverains qui leur ont été cédés, mais également les intérêts des États membres dans le domaine des droits souverains qu'ils conservent. Cela concerne autant les questions d'économie générale que les autres questions de la vie publique, en particulier les questions politiques de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, pour autant que les États n'aient pas cédé leurs droits souverains. Le Conseil des ministres a ainsi un rôle de lien et d'intermédiaire. Il est à l'intersection de deux souverainetés, une supranationale et une nationale. Il doit servir les intérêts de la Communauté de la même manière que ceux des États et trouver un équilibre qui leur confère ce qui leur appartient respectivement. Comme le traité le stipule, il doit harmoniser les intérêts mutuels. En tant qu'organe, il reçoit ainsi une mission prioritaire qui concerne tous ceux qui travaillent à l'unification de l'Europe. Car cette unification ne peut pas consister en un centralisme européen. Elle doit, comme le traité sur la Communauté de défense le précise, se réaliser sur une base fédérative ou confédérative ou elle ne se réalisera pas. Elle doit autant tenir compte de la diversité et de la particularité des différents États – issues du passé historique – que du regroupement qui se présente à nous comme une nécessité impérieuse pour l'avenir. Il s'agit d'une œuvre audacieuse. Le développement des États nationaux depuis le début du XIXe siècle n'a pas favorisé l'esprit d'équipe des États. Même si le Conseil des ministres doit protéger les intérêts des États membres, il va devoir se garder de considérer cette mission comme prioritaire. Sa tâche prioritaire sera de promouvoir les intérêts de la Communauté sans lesquels celle-ci ne pourrait se développer. C'est pourquoi il devra laisser se développer la formation supranationale de la Communauté de la Haute Autorité dans les conditions requises pour cet organe. Ce ne sera pas facile de trouver la solution, mais je suis certain que nous y parviendrons. L'époque que nous vivons nous donne beaucoup de force et ce qui s'est passé dernièrement avec l'entrée en vigueur du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier accroît notre espoir. Nous exprimons toute notre gratitude pour le travail acharné fourni par tous ceux qui ont participé à l'élaboration du traité, nous exprimons toute notre gratitude au gouvernement français, à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères Schuman et à l'actuel président de la Haute Autorité, Monnet, pour s'être présentés aux pays européens avec un concept audacieux, le plan de la création de cette union. Dès la première réunion de la Haute Autorité, leur travail dénotait un esprit véritablement européen. Nous



sommes également très reconnaissants à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, car la mise en place de leur mission respective auprès de la Haute Autorité montre que ces puissants pays producteurs sont prêts à promouvoir les objectifs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en travaillant avec elle. La collaboration que nous attendons de la création de ces missions augmentera considérablement l'importance déjà tellement grande de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, développera l'économie d'une partie considérable de la planète et contribuera ainsi de façon salutaire au bien-être et au consensus politique. La communauté du charbon et de l'acier porte le nom « Communauté européenne du charbon et de l'acier ». Cela montre que les États fondateurs espèrent que cette communauté s'élargira. Nous avons confiance en la capacité de développement. La Communauté européenne du charbon et de l'acier n'est plus au stade de la planification et de l'élaboration. L'œuvre elle-même, l'œuvre supranationale, a commencé. Nous crovons fermement que la force des événements entraîne le développement et le fasse progresser, que ce soit sous cette forme ou sous une autre. Mais nous comptons aussi sur la force de ce développement dans un autre objectif. On a beaucoup spéculé et parlé de la création de l'Europe. À l'époque de la pensée nationale, c'était presque une idée audacieuse et qui semblait plutôt utopique à pas mal de gens, même s'ils ne contestaient pas la nécessité de créer l'Europe. À présent, nous avons franchi la première étape de la concrétisation. Nous sommes confiants dans le fait que cela marque le début d'une nouvelle ère, une ère de paix, d'harmonie et de bien-être pour notre continent. De grandes perspectives s'ouvrent à nous et je suis convaincu qu'ici encore de nombreux passéistes regardent l'avenir avec scepticisme. Néanmoins, tout sceptique devrait, en vue de la conclusion du traité puis de la naissance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de la signature du traité sur la Communauté européenne de défense et des traités afférents, être découragé et convaincu que l'Europe sera créée. J'espère que les consultations et les décisions du Conseil des ministres feront encore sensiblement progresser notre projet. Dans l'intérêt de la paix, dans l'intérêt du progrès, nous devons créer l'Europe et nous créerons l'Europe.

